



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Extension du bâtiment UAC des laboratoires Servier à Gidy(45).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LABORATOIRES SERVIER INDUSTRIE (LSI)

Raison sociale

LABORATOIRES SERVIER INDUSTRIE (LSI)

N° SIRET

4 0 2 2 2 2 4 8 3 0 0 0 1 6

Type de société (SA, SCI...)

S.A.S Société par Actions Simplifiés

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

BLANC

Prénom(s)

Augustin

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols	a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare Le projet de défrichement concerne 9 355,2 m ² .

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le groupe Servier souhaite créer une extension des laboratoires de l'Unité d'Application Clinique (UAC) de l'entité LSI (Laboratoires SERVIER Industrie) du groupe. Ce projet d'extension induit le défrichement de 0,95 ha sur des parcelles appartenant au Groupe Servier à Gidy-la-Forêt, à proximité de la ville d'Orléans (45)..

Le projet consiste en la Réhabilitation d'un bâtiment UAC existant et la Construction d'un bâtiment neuf de 4 niveaux pour l'extension au sud de l'UAC existant.

La construction du bâtiment s'accompagne de l'aménagement de ses abords et l'agrandissement du parking existant

Ces nouveaux aménagements nécessitent le défrichement d'une partie des parcelles n°401 n°435 de la section Q.

4.2 Objectifs du projet

Le défrichement de près de 0,94 ha sur le site de Servier permettra la création de l'extension des laboratoires de recherche de l'entité LSI ainsi que l'agrandissement du parking du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet d'aménagement est concerné par les travaux suivants :

- travaux de défrichement préalables,
- réalisation des travaux de terrassements,
- réalisation des voiries et zones de stationnement (parking),
- construction du bâtiment d'extension de l'UAC,
- évacuation des terres excavées vers les filières adaptées le cas échéant.

Le projet d'extension de l'UAC des laboratoires Servier entraînera le défrichement d'une partie du boisement de la parcelle du projet.

Les travaux de défrichement respecteront les prescriptions associés à la protection du milieu naturel en phase de travaux.

De plus, les travaux de défrichement seront menés entre septembre et février afin d'éviter la période de nidification de l'avifaune.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet consiste en la Réhabilitation d' un bâtiment existant et la Construction d'un bâtiment neuf de 4 niveaux, nommé « Extension du bâtiment UAC » et se composera :

- Rez de Chaussée : Entrée, Laboratoires, liaison avec bâtiment existant
- 1er Étage : Laboratoires
- 2ème Étage : Laboratoires, Bureaux, liaison avec bâtiment existant
- Toiture : Locaux techniques.

Le concept d' organisation des pôles est le suivant :

- Les pôles s' organisent autour de l' espace tertiaire favorisant la proximité et la collégialité des utilisateurs
- Les pôles de laboratoires comprendront des espaces collaboratifs de traitement de données
- Des espaces dédiés au tertiaire en dehors des pôles d' activité, situés principalement au R+2 de l' extension.
- Des espaces de logistique d' usage commun entre l' UAC existant et l' extension.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un permis de construire.

Le projet fera l'objet d'un Porter-à-connaissance ICPE selon l'article R181-46.

De plus, un dossier de demande d'autorisation de défrichement a été effectué.

Le dossier modificatif ICPE (porter à connaissance) ainsi que la demande d'autorisation de défrichement accompagnent la présente demande d'examen au cas par cas. Notons que la demande d'autorisation de défrichement est intégrée dans le porter à connaissance ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise du nouveau bâtiment	3 000 m ²
Surfaces de voiries créées	2 500 m ²
Surface de parking créé	2 000 m ²
Surface de défrichement associé à la création du nouveau bâtiment	7 810,2 m ²
Surface de défrichement associé à l'extension du parking	1 545 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 905 Voie : Route de Saran

Lieu-dit : _____

Localité : Gidy

Code postal : 4 5 5 2 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 1 ° 5 1 ' 2 6 " E Lat. : 4 7 ° 5 8 ' 2 7 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune de Gidy est couverte par un PLUiH de la communauté de communes de la Beauce Loirétaine, modifiée et approuvée le 30 mars 2023. Le site est situé en zone UAE1 (activités mixtes).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

Initialement, le site LSI de Gidy a été autorisé à l'issue d'une enquête publique avec étude d'impact. Le projet concerne l'extension d'un bâtiment existant (UAC) et l'extension d'un parking au sein du périmètre ICPE du site, ayant fait l'objet d'une enquête publique. Ces modifications sont présentées au travers d'un porter à connaissance ICPE.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est une ZNIEFF de type II (n°240030651 - LA LOIRE ORLEANAISE) localisée à plus de 5km au Sud du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Centre Val de Loire
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : INPN et Géoportail
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : DREAL Centre Val de Loire
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé dans aucun de ces espaces protégés.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Gidy est concernée par un Plan de prévention du bruit dans l'environnement du réseau routier départemental du Loiret. L'exploitant tiendra compte des prescriptions du thème D du plan de prévention du bruit en phase chantier, en tant que nouveau projet de construction (extension UAC, voiries, et extension parking).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est situé dans aucun périmètre de protection de 500m de rayon autour des monuments historiques. Les monuments historiques les plus proches du site LSI sont les suivants : - Le Château de Chevilly, situé à 4,8 km au nord - La chapelle du Château de Chevilly, située à 4,8 km au nord. Source : Atlas des patrimoines
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par une zone humide d'importance internationale (RAMSAR) ni par une zone humide élémentaire (Bassin Loire Bretagne).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Gidy n'est pas concernée par un PPRN, ni par un PPRT. Le PPRT le plus proche du site est celui de ND LOGISTICS à Ormes.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PPRT de ND LOGISTICS a été approuvé le 11 mars 2013. LSI n' est pas compris dans le périmètre réglementaire d'exposition aux risques de ce PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après Géorisques, aucun site pollué n'est identifié à proximité de la zone du projet. Source : Géorisques
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Gidy est classée en ZRE pour les eaux superficielles (Zone de Répartition des Eaux), appartenant au bassin versant de la Conie, à l' amont de la confluence avec la Loire. Absence de nouveaux prélèvements en ZRE dans le cadre du projet
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet ne recoupe aucun périmètre de protection de captage d'eau potable. Source : ARS Centre Val de Loire
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est située dans aucun site inscrit. Source : Atlas des patrimoines

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à 2,6 km à l'Ouest du site Natura 2000 Directive Habitats : Forêt d'Orléans et périphérie (FR2400524). Source : INPN
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas à proximité ou dans un site classé. Source : Atlas des patrimoines

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne l'extension d'un bâtiment existant accueillant des activités de laboratoire de recherche et développement. En dehors de la consommation en eau potable pour les besoins sanitaires par raccordement au réseau AEP de la commune, le projet n'engendrera aucun prélèvement en eau. Le projet prévoit 125 salariés supplémentaires, soit une consommation projetée en eau estimée à 2 000 m3/an supplémentaire
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage ou modifications de masses d'eau souterraine n'est prévu dans le cadre du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a pour objectif d'être à l'équilibre vis-à-vis des déblais et remblais. Toutefois, s'il était excédentaire en matériaux, il y aura une évacuation des terres excavées vers les filières adaptées le cas échéant ou utilisées pour la création d'un aménagement paysager aux abords du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est prévu pour être à l'équilibre déblais remblais. Des matériaux seront uniquement utilisés pour la réalisation de l'entrepôt, des ouvrages, et voiries en lien avec le projet.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le raccordement de l'extension se fera sur les réseaux existants du site. Des calculs de dimensionnement sont effectués pour s'assurer de la bonne adéquation des réseaux existants avec les besoins de l'extension. Des adaptations seront prévues sur les réseaux existants le cas échéant.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, dans le cas du défrichement. Dégradation ou destruction de continuités écologiques notamment en ce qui concerne la sous-trame boisée du SCoT. Dégradation, destruction d'habitats d'intérêt écologique présents sur la commune (chênaie aquitano-ligérienne à Alisier torminal) accueillant des espèces « ordinaires ». Une compensation est proposée par l'exploitant et des mesures ERC sont prévues dans le cadre du projet (cf étude milieu naturel en annexe).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du site du projet se situe à environ 2,6 km à l'Est : Forêt d'Orléans et périphérie (FR2400524). Aucun habitat d'intérêt communautaire ni aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été identifié lors des prospections Écologiques menées sur le secteur retenu. Enfin, la commune de Gidy n'intervient pas dans la gestion des sites Natura 2000, situés en dehors du secteur d'étude.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est implanté au droit d'un boisement recouvrant la totalité de la zone du projet. Le projet entraînera donc la consommation d'espaces forestiers. Artificialisation de 7 648 m ² d'emprise au sol pour la construction d'un bâtiment industriel, des voiries, et parking permis par l'évolution du PLUiH (en cours). Une autorisation de défrichement a été déposée pour cette emprise.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par un PPRT. L'extension sera dotée d'un mur coupe feu 2h en séparation du bâtiment existant, et de moyens de lutte et d'alerte en cas d'incendie ou accident.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet n'est concernée par aucune zone inondable et est classée en zone d'aléa fort vis-à-vis du phénomène de retrait/gonflement des argiles. Ce risque est pris en compte dans le cadre du projet d'extension. Une étude géotechnique a été menée dans le cadre du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement et l'extension des laboratoires de R&D ne sont pas susceptibles de générer des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque sanitaire n'a été identifié au droit ou abords du site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic sur la route de Saran (D702) représente environ 5 000 véhicules par jour en 2017. Le trafic actuel sur le site est lié : - aux camions de livraison et d'expédition des produits représentant un peu plus de 50 camions/jour. - aux véhicules du personnel et des visiteurs représentant 870 passages par jour. Le projet engendrera environ de 8 camions/jr et 70 véhicules/jr (dont 125 salariés supplémentaires liés au projet, ne correspondant pas à 1 ETP).
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité respectera les exigences réglementaires en matière de bruit. Les opérations de défrichage et de construction seront sources de bruit temporaire dans la phase travaux du projet. Toutefois, une attention particulière sera apportée en phase chantier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors du trafic local, notamment de l'autoroute A10, pas de nuisances sonores particulières dans le secteur.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de l'extension et le défrichage ne sont pas de nature à générer des nuisance olfactive.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de nuisances olfactives dans le secteur.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des vibrations
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence d'installation susceptible de générer des vibrations aux abords du site.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seules émissions lumineuses seront liées aux éclairages des voies de circulation et aux véhicules circulant de nuit, pendant les horaires d'ouverture. L'éclairage sera directionnel. Le site ne comprendra pas d'enseigne lumineuse.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par les émissions lumineuses de la zone d'activité.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les catégories de rejets du site sont : les eaux pluviales de voirie et de toiture, ainsi que les eaux sanitaires et les eaux industrielles. L'extension de l'UAC sera raccordée au réseau existant du site, tandis que le parking sera connecté au fossé d'infiltration existant.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront collectées, traitées et rejetées au milieu naturel avec un débit régulé de 2l/s/ha.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents du site sont associés aux eaux de ruissellement, aux eaux usées et aux eaux de process. Les effluents du projet seront raccordés sur le réseau existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets non dangereux (type papiers, cartons, OM) sont triés afin d'identifier leurs filières de traitement, conformément à la réglementation applicable. Les déchets dangereux sont triés en fonction de leurs caractéristiques de danger et de leurs filières de traitement pour être enlevés par des entreprises dûment agréées. La gestion des déchets restera identique dans le cadre du projet. Le défrichement engendrera des déchets non dangereux (bois).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de l'éloignement vis à vis du patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager, le projet ne sera pas de nature à leur porter atteinte.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre de l'extension du bâtiment UAC, une partie du boisement de la parcelle sera défrichée. Selon le PLUi-H, ce boisement est identifié comme un espace boisé classé. Une demande de modification du PLUi-H a été réalisée pour la suppression de la prescription Espace Boisé Classé au droit du projet pour une superficie de 6 292,8 m ² (bâti extension + voirie + 2 aires stationnement 8x4m) et l'inscription d'un nouvel Espace Boisé Classé de 7 500 m ² à l'Ouest du site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet n'est localisé à moins de 1 km du site d'implantation.

Source : Autorité Environnementale du Centre Val de Loire.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Dans le cadre du déclassement du boisement à défricher au titre de l'urbanisme, une étude d'impact a été réalisée. L'exploitant s'engage à respecter les prescriptions applicables aux travaux de défrichement

Le projet d'extension des laboratoires Servier, inscrit au titre des ICPE, fait l'objet d'un porter-à-connaissance ICPE, précisant la période la plus favorable aux opérations de défrichement : septembre à février.

Ce défrichement fait également l'objet d'une demande d'autorisation de défrichement induisant des mesures de compensation et des mesures ERC (cf étude du milieu naturel en annexe).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Pour le milieu naturel et la biodiversité, les mesures mises en œuvre dans le cadre du projet de défrichement sont :

- inscription d'un EBC à créer pouvant constituer à terme un habitat propice aux espèces ;
- Maintien de boisement en EBC autour du secteur de projet.

Afin de réduire significativement l'impact du projet sur les espèces présentes, la période de reproduction de l'avifaune sera prise en compte. Ainsi, afin d'éviter tout dérangement durant la période de nidification, les travaux débuteront par les travaux de défrichement, qui auront lieu en septembre 2024.

L'exploitant s'engage ainsi à ne pas procéder à un démarrage de travaux entre la période de mars à août.

L'exploitant propose de créer un boisement de 7 500 m² sur une partie du site à l'ouest de la RD. Il est proposé d'inscrire ce futur boisement en espaces boisés classés (EBC) sur les parcelles ZH 61, ZH 62, ZH 63 et ZH 64.

Concernant la gestion des eaux dans le cadre de l'extension, les mesures identifiées sont les suivantes :

- Maintien d'un coefficient de pleine-terre de 15 % minimum;
 - Maintien de l'emprise au sol de 70% maximum;
 - Traitement des eaux pluviales selon le principe de traitement actuel
 - Limitation de la surface imperméabilisée aux abords de l'extension au maximum.
-

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est localisé sur une emprise limitée (environ 3 000 m² d'emprise au sol), au sein d'une ICPE. En effet, il s'agit d'une extension d'un bâtiment existant, pour les besoins de l'activité de recherche et développement du site. Le projet fera l'objet d'un porter-à-connaissance ICPE portant la demande d'autorisation de défrichement. Compte tenu de l'activité de R&D de l'extension de l'UAC, du raccordement des rejets aqueux aux ouvrages de traitement et de régulation existants, des prélèvements en eau sur les ouvrages existants, de la limitation du bruit et de rejets atmosphériques dans l'air par une unité de traitement, de la prise en compte des enjeux écologiques dont la phase de défrichement sera effectuée que sur la période de septembre à février afin de préserver l'avifaune (hors site Natura 2000), et de l'évacuation des terres excavées vers les filières adaptée lors de la phase de travaux, le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Evaluation environnementale du milieu naturel	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Avis MRAE	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom BLANC

Prénom AUGUSTIN

Qualité du signataire DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT



À GIDY

Fait le 09/04/2024

Signature du (des) demandeur(s)

TECHNOLOGIE SERVIER

CREATION D'UN BATIMENT SUR LE SITE DE GIDY

Gidy (45)

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
ANNEXES A LA DEMANDE

Avril 2024

Réf : A2PSEGI

SOMMAIRE

1	ANNEXE 1 – INFORMATIONS NOMINATIVES RELATIVES AU MAITRE D'OUVRAGE
2	ANNEXE 3 – PLAN DE SITUATION (1 / 25 000)
3	ANNEXE 4 – REPORTAGE PHOTO
4	ANNEXE 5 – PLAN DU PROJET
5	ANNEXE 6 – PLAN DES ABORDS (1 / 2 000)
6	ANNEXE COMPLEMENTAIRE 1 – ETUDE MILIEU NATUREL
7	ANNEXE COMPLEMENTAIRE 2 – AVIS MRAE